

---

## **Communiqué de presse**

### **EduRénov : la Banque des Territoires lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la rénovation énergétique en hors-site des bâtiments scolaires et éducatifs, en association avec REPAIRE.**

**Paris, le 22 octobre 2024 - Dans le cadre de son programme national pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et éducatifs, EduRénov, la Banque des Territoires a lancé le 17 octobre un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Son objectif est d'encourager et de soutenir les collectivités et regroupements de collectivités dans la réalisation d'opérations de rénovation énergétique en hors-site.**

Pour cet appel à manifestation d'intérêt, la Banque des Territoires s'est associée aux compétences de la société de conseil REPAIRE, pour appuyer les porteurs de projet dans une étude d'opportunité consistant à évaluer la compatibilité technique du projet avec la rénovation hors-site, les modalités juridiques associées et proposer une feuille de route pour la concrétisation du projet.

L'adaptation au changement climatique nécessite une transformation du secteur du bâtiment. Alors même qu'il se confronte à une augmentation du prix des matières premières, la construction et la rénovation hors-site se présentent comme une des réponses possibles à cet enjeu. Les collectivités sont en effet appelées à repenser leurs façons de construire et de rénover des bâtiments, notamment en termes de qualité des matériaux, de rapidité de rénovation en site occupé, de recours à des matériaux bas carbone et de limitation des déchets de chantier.

La construction hors-site est définie par l'association filière hors-site France, comme une « une méthode de construction qui vise à déplacer une partie de cette construction hors du chantier ». Ce terme englobe la notion de préfabrication mais en tenant compte des enjeux contemporains (carbone, filières locales, qualité de vie au travail, qualité architecturale et d'usage).

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toutes les collectivités ou groupements de collectivités disposant d'un projet de rénovation énergétique d'un ou plusieurs établissements scolaires et éducatifs en hors site.

Sont visés par l'AMI les écoles maternelles, primaires, groupes scolaires, collèges, lycées et périscolaires, les établissements d'enseignement supérieur, pour des projets de rénovation, ou de rénovation et extension (sans minima de répartition rénovation/extension).

Les projets éligibles doivent avoir une surface minimale de 1 000m<sup>2</sup> SDP et viser un gain énergétique de 40% en énergie finale à minima, conformément au décret Eco Energie Tertiaire, et idéalement aller au-delà de cet objectif. Les opérations éligibles doivent être en phase d'intention, faisabilité, pré programme, ou éventuellement programme avec une ambition de mise en place de hors site 2D à minima.

Le jury, constitué par la Banque des Territoires et réunissant les principaux acteurs de la dynamique nationale en matière de rénovation en hors site examinera les candidatures le **21 février 2025**.

5 à 10 collectivités lauréates bénéficieront d'un accompagnement qui consistera en une étude d'opportunité pour la rénovation en hors site à la suite d'une visite de site (adaptation du patrimoine, parties concernées du bâtiment, définition du modèle économique associé, etc.). S'ensuivra la mise

en place de plans d'action correspondants, incluant des recommandations techniques, juridiques et financières pour la mise en place de hors site.

Par ailleurs, toutes les collectivités candidates seront intégrées dans le programme EduRénov et pourront bénéficier gratuitement des offres du programme : accompagnement, ingénierie, offres de financement, valorisation.

### Comment déposer sa candidature ?

Les candidatures doivent être remises **avant le 31 janvier 2025** via ce formulaire :

[https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/edurenov\\_hors-site](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/edurenov_hors-site)

Retrouvez les modalités pratiques et les critères de sélection [sur le site de la Banque des Territoires](#).

Deux webinaires de présentation de l'AMI sont organisés le [14 novembre à 13h30](#) et le [09 décembre à 13h30](#) (**Les inscriptions se font directement en cliquant sur les dates**).

---

### À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

### Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)



### À propos de REPAIRE

REPAIRE est une société de conseil qui appuie les acteurs publics et privés dans les domaines de la résilience des territoires, la régénération de la ville et la réhabilitation du patrimoine bâti. Nous aidons nos clients à concevoir des stratégies de sobriété carbone, énergétique, foncière et matière (politique publiques / schémas directeurs / stratégie RSE) et les accompagnons dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets (programmation / stratégie d'achats / montage d'opération / passation des contrats / suivi des études et des travaux). Notre équipe s'appuie sur des collaborateurs ayant une grande expérience technique, juridique et économique dans les domaines de la ville durable et de l'immobilier. REPAIRE dispose de 3 implantations à Paris, Lyon et Nantes.

---

### Contacts presse :

#### Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Nathalie Police – [nathalie.police@caissedesdepots.fr](mailto:nathalie.police@caissedesdepots.fr) – 06 07 58 65 19

Aurélie Imbert – [aurelie.imbert@caissedesdepots.fr](mailto:aurelie.imbert@caissedesdepots.fr) – 06 77 56 38 82

#### Contact Repaire

Astrid Bouchilloux – 06 35 59 59 83 – [astrid.bouchilloux@repaire-conseil.fr](mailto:astrid.bouchilloux@repaire-conseil.fr)